

Paris, le 8 octobre 2018



Madame Frédérique Bredin
Présidente
Centre National du Cinéma
et de l'image animée
291, boulevard Raspail
75675 Paris cedex 14

Objet : composition des commissions CNC - impartialité

Madame la présidente,

Dans sa décision rendue lors du délibéré du 2 mai 2018 concernant l'affaire opposant le CNC à Monsieur Nabil Bellahsene, le Tribunal administratif de Paris a annulé la décision que vous aviez validée en tant que présidente et a enjoint au CNC de procéder au réexamen de la situation de Nabil Bellahsene dans un délai de 2 mois à compter du jugement. La motivation de l'annulation par le juge administratif reposait sur le fait qu'il ressortait des pièces du dossier que l'un des membres de la commission, ayant participé à l'attribution des aides à l'écriture et au développement multi-supports, était le responsable d'une société qui sollicitait par ailleurs l'attribution de certaines aides accordées par cette même commission dont il était membre.

Le Tribunal a considéré qu'il ressortait des pièces du dossier que si ce représentant d'une société de production s'était effectivement abstenu de participer aux délibérations (en quittant la salle de réunion) lorsque la commission avait examiné les projets personnels de sa société, ce dernier avait néanmoins pris part aux délibérations concernant le projet concurrent du requérant. La présence de la personne a, selon le Tribunal, pu faire naître un doute sur les garanties d'objectivité requise qui s'imposent à tout membre d'une commission administrative, dès lors qu'il a un intérêt personnel en postulant concomitamment aux mêmes aides. Le Tribunal a considéré que le principe d'impartialité pouvait être méconnu dans un tel contexte.

Compte tenu de la date de la décision du Tribunal administratif et de l'injonction faite au CNC, le réexamen du dossier de Nabil Bellahsene a dû être fait. Le présent courrier se situe volontairement en dehors de toutes questions concernant ce dossier spécifique traité par le Tribunal administratif de Paris. Notre organisation souhaite savoir si le CNC a mis en place, ou s'il entend à l'avenir mettre en place, de nouvelles procédures ou règles pour éviter que les décisions de ses commissions soient confrontées à de telles critiques ainsi que pour couper court à de nouvelles mises en cause sur la base d'un manque d'impartialité des membres des commissions CNC qui œuvrent à l'attribution d'aides diverses.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la présidente, à l'assurance de notre très haute considération.

Dominique Dattola

Vice-président

Pierre-André Athané

Président